

23 déc 2014 -13:15

Collaboration avec la Marine pour la lutte contre la pollution et le contrôle des zones naturelles protégées en mer

Ce 23 décembre, le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et le Ministère de la Défense ont signé un protocole d'accord pour la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la pollution en mer. Le but de ce protocole : intensifier les sorties en mer afin de prévenir et de traiter la pollution pétrolière et chimique et exercer ainsi un meilleur contrôle sur les zones de protection de l'environnement en mer.

Chaque année, près de 150.000 navires traversent nos zones marines belges. 65% d'entre eux sont des pétroliers, des transporteurs de containers et des navires roll-on-roll-off (transport de matériel roulant avec passerelle de chargement). Tous ces navires transportent du pétrole et d'autres matières dangereuses pour l'environnement. Souvent, ces chargements contaminent l'eau de mer lors de collisions entre navires : plus de la moitié des 35 collisions avec pollution entre 1987 et 2013 sont concernées.

En outre, du pétrole et des produits chimiques sont sciemment délestés en mer. Ces dernières années, le nombre d'actes de pollution pétrolière détectés a sensiblement diminué: d'une cinquantaine de délestages par an dans les années 1990, on compte encore 20 à 30 actes par an depuis l'année 2000. Cette diminution est le résultat d'une politique plus stricte et d'un contrôle accru. Mais le nombre de délestages chimiques connaît, lui, une tendance à la hausse.

Afin de renforcer le contrôle sur la pollution, la collaboration entre le service Milieu marin du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et la Marine du Ministère de la Défense est élargie et améliorée. Ceci a été établi dans un protocole de collaboration. Concrètement, il s'agit de l'usage commun des nouveaux navires de patrouille de la Marine à des fins de sauvegarde de l'environnement et de contrôles en mer. L'objectif est d'effectuer 50 jours de patrouille ou d'abordages de fonctionnaires de l'environnement par an. La collecte et l'échange d'informations seront améliorés, des formations communes seront organisées et une stratégie commune sera définie.

Le protocole a été signé le mardi 23 décembre 2014 par Monsieur Roland Moreau, Directeur général de la DG Environnement du SPF Santé publique et l'Amiral Michel Hofman, Commandant de la composante Marine du Ministère de la Défense, à la base marine de Zeebruges. L'accord entre dans le cadre de la collaboration entre les partenaires garde-côtières, soit tous les services publics exerçant une autorité sur les zones marines belges en Mer du Nord.

Contact presse: Vinciane Charlier: 0475/93 92 71

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be